

La lettre

DES LOCATAIRES
DE LYON MÉTROPOLE HABITAT

lm

LYON
METROPOLE
HABITAT

n°57

Mars 2025

NOUVEAU Bienvenue aux locataires !



©R. Etienne-Item

« L'appartement est super bien placé à côté du métro. Je suis si heureuse ! » Comme Chantal ils sont 12 locataires à avoir récupéré les clés de leur logement situé à Lyon 3^{ème}, dans la nouvelle résidence Le Vendôme. Derrière ce bâtiment élégant à la façade typiquement lyonnaise : un projet ambitieux de réhabilitation et de construction confié à Lyon Métropole Habitat par

la Métropole de Lyon dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. Un chantier hors norme qui a débuté en mai 2023 par la démolition de l'un des deux bâtiments vétustes, puis s'est poursuivi par la réhabilitation d'envergure du second. Ainsi le premier immeuble reconstruit a rejoint l'édifice réhabilité pour ne former qu'une unique résidence de 21 logements.

Ensemble

Des résidences agréables à vivre



Bien vivre dans sa résidence nécessite un environnement agréable et sain. Parce que la propreté est l'affaire de tous, les collaborateurs de LMH viennent à votre rencontre. L'objectif : vous apporter les informations et l'aide nécessaire au respect des parties communes et du travail des agents de résidences, ainsi qu'au débarrassage des encombrants.

C'était le cas vendredi 20 décembre, à la résidence Les Sapins à Bron. L'équipe de l'agence Porte des Alpes s'est adressée aux habitants afin de rappeler l'importance de ne pas jeter les déchets n'importe où pour bien vivre ensemble et lutter contre la présence des nuisibles, attirés par ces débris.

ÇA BOUGE

Tous dehors !

Ça bouge au SPOT Ambroise Croizat à Vénissieux. Janvier 2025 a marqué le lancement de « Tous Dehors » : des activités sportives pour les enfants et les adultes, proposés les mercredis après-midi (jusqu'à fin juin) par Unis-Cité. Le coup d'envoi de la saison s'est traduit par un tournoi sportif en compagnie des volontaires en service civique d'Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes.



Malgré un froid saisissant, plus d'une soixantaine d'enfants ont profité de ce premier temps fort sur ce nouvel îlot sportif en cœur de quartier, entre matchs de foot, de tennis de table et goûter partagé.



ÉVÈNEMENT



DES ŒUVRES D'ART À L'UC5

À l'UC5 de Bron Parilly, le jardin emblématique s'affiche sur les murs des allées 168, 172 et 180. Mercredi 29 janvier trois tableaux représentant la nature ont été inaugurés en présence des habitants venus nombreux.

Ces œuvres d'art collectives ont été réalisées par les locataires, petits et grands, avec l'aide de l'illustratrice Céline Raquin et de l'association Arts et Développement. Ces fleurs XXL apportent de la couleur dans les halls de l'immeuble.

ÊTRE ASSURÉ, C'EST IMPORTANT ET OBLIGATOIRE !

L'assurance habitation fait partie des assurances indispensables de la vie quotidienne. Elle couvre votre logement contre de nombreux risques : incendie, dégât des eaux, explosion...

POURQUOI PRENDRE UNE ASSURANCE HABITATION ?

En cas de sinistre dans votre logement, l'assurance habitation vous permet d'être indemnisé par votre compagnie d'assurance.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance **multirisques**, qui vous protégera mieux qu'une assurance couvrant les seuls risques locatifs.


QUELS SONT LES RISQUES SI JE N'AÏ PAS D'ASSURANCE HABITATION ?

Si vous n'avez pas d'assurance habitation, en cas de sinistre, vous serez dans l'obligation d'assurer financièrement la remise en état de votre logement. Vous ne bénéficierez d'aucun accompagnement de votre bailleur social dans vos démarches.

L'ASSURANCE HABITATION EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Oui, comme le stipule la loi du 6 juillet 1989, le locataire d'un logement a l'obligation de souscrire une assurance habitation. Pour la justifier, il doit remettre une attestation d'assurance à son bailleur :

- à son entrée dans le logement,
- puis chaque année pour apporter la preuve du renouvellement du contrat.

 Une assurance couvrant les risques locatifs est obligatoire. Si vous n'avez pas d'assurance, votre bailleur social peut résilier votre bail.



©Shutterstock

COMMENT FAIRE ?

Si vous n'avez pas encore transmis votre attestation d'assurance habitation à Lyon Métropole Habitat :

2 possibilités

- **Déposer** votre attestation sur votre espace client personnel sur le site internet de LMH.



Mon logement

Déposer mon attestation d'assurance | Les événements sur ma résidence | Suivre ma consommation d'eau

Déposer mon attestation d'assurance

Vous pouvez mettre à jour votre assurance lorsque la date de validité est dépassée et télécharger votre attestation. Votre agence recevra cette attestation et pourra ainsi mettre à jour votre dossier.

Soyez vigilant : être assuré est une obligation légale !

Patrimoine : LOGEMENT - 15 MONTEE DES...

Mon document : Choisir un fichier... (Fichier est en temps réel (rang de 2 Mo maximum))

[Mettre à jour mon attestation](#)

- **Envoyer** votre attestation par courrier à :



Lyon Métropole Habitat
Centre de traitement des attestations
BP 30269
44159 Ancenis Cédex
Adresse valable jusqu'au 31/12/2025

BON À SAVOIR

Les prix des assurances habitation vont continuer d'augmenter en 2025. Alors renseignez-vous, il existe des comparateurs en ligne. Vous pouvez aussi obtenir un devis en ligne. Soyez vigilants au niveau des garanties proposées : tous les contrats ne se valent pas.

R
A
P
P
E
L

En cas de sinistre, vous devez toujours contacter votre assureur. Pour tout sinistre « incendie » ou « dégât des eaux » dont le montant des dommages est inférieur à 5 000 €, il prendra directement en charge la gestion du sinistre.